

L'emploi, la Priorité de la CFDT !

- Comblement de tous les postes, tous les départs à la distribution et à la concentration
- Remplacement des absences de longue durée par des CDD
- Augmentation des volants de remplacement par la transformation des CDD en CDI

La CFDT reste mobilisée et ne lâchera rien !



Certes, depuis l'accord national distribution, la situation commence à s'améliorer, les recours à la sécabilité diminuent, les recrutements s'accélèrent.

La mise en œuvre de l'accord national a déjà permis 30 recrutements supplémentaires en CDI dans le 94.

La CFDT mettra tout en œuvre dans les commissions de suivi pour que tous les CDD qui répondent aux critères se voient bien proposer un CDI.

La DSCC 94 doit aller encore plus loin, plus vite !

Nous constatons encore trop souvent, dans les établissements, des départs non comblés, des absences non remplacées entraînant des recours à la sécabilité ou à la couverture de QL par des agents «volontaires».

Les facteurs qualité sont encore trop souvent considérés comme des « Supers Rouleurs ».

La CFDT exige de véritables volants de remplacement calculés sur la base du taux global d'absence de l'établissement. C'est à ce prix que les conditions de travail des facteurs pourront s'améliorer.

Tests pour devenir facteurs en CDI ? Quand la DSCC fait n'importe quoi !!!

Alors qu'en Ile de France, les recrutements sont difficiles et très insuffisants aux regards des besoins, cette décision de généraliser des tests (Math, Français, Classement, Logique...) pour être recruté en CDD ou en CDI est totalement incompréhensible. Une nouvelle fois, la Direction du courrier ne fait pas confiance à sa hiérarchie locale et prend le risque de rejeter de très bons facteurs.

La CFDT ne transigera pas, un Facteur en CDD qui donne satisfaction doit être transformé en CDI coûte que coûte.



La CFDT utilisera tous les moyens à sa disposition pour faire respecter cet accord, obtenir les emplois prévus et imposer les moyens de remplacement nécessaire aux respects des engagements sur les 30j de sécabilité.

Pour soutenir notre action, syndiques-toi à la CFDT !